

FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER

« FONER »

Etablissement public de droit congolais

Créé et régi par la Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 et

le Décret n°08/027 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour

KINSHASA/GOMBE

Siège social : 10, avenue des Palmiers

**PROCES-VERBAL N° 30/2022
REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, il s'est tenu au siège social du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, à Kinshasa, la session extraordinaire de son Conseil d'Administration, sous la direction de Monsieur DE ALONZO NGOIE LUBIKA, son Président.

Le Président a appelé Monsieur Joël MALEMBE LUMANGU, son Assistant, pour assurer le secrétariat du Conseil.

Etait présents à cette réunion, les Administrateurs dont les noms suivent :

1. DE ALONZO NGOIE LUBIKA, Président ;
2. Pierre BUNDOKI NDONGALA, Directeur Général, Membre ;
3. Denis TSHILOMBO SHAMBUVI, Membre
4. Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA, Membre.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

ORDRE DU JOUR

Huit points sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

8.7

①

②

③

- 1) Lecture et adoption du procès verbal de la 29^e session du Conseil d'Administration;
- 2) Examen du rapport de la commission de discipline et conclusion de la mission d'audit au Kongo Central;
- 3) Mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration;
- 4) Vacance à la Direction Juridique et recrutement du Coordinateur du DG ;
- 5) Procédure de déclassement et de cession de certaines immobilisations de l'Etablissement ;

Ainsi, l'ordre du jour définitif se présente comme suit :

précédente, n'est pas encore prêt.

Après la lecture de l'ordre du jour par le secrétaire et amendement de certains points, le conseil a décidé que le point 2, relatif à l'Examen du rapport de la commission de discipline et conclusion de la mission d'audit au Kongo central soit retiré de l'ordre du jour du fait que l'avis du commissaire au compte sur la question, tel que résolu dans la session

Adoption de l'ordre du jour

- 1) Lecture et adoption du procès verbal de la 29^e session du Conseil d'Administration;
- 2) Examen du rapport de la commission de discipline et conclusion de la mission d'audit au Kongo Central;
- 3) Mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration;
- 4) Vacance à la Direction Juridique et recrutement du Coordinateur du DG et de l'Assistant du PCA;
- 5) Installation des Mandataires;
- 6) Procédure de déclassement et de cession des matériels de la société;
- 7) Audit technique et financier des travaux financés par le FONER, exercice budgétaire 2020-2021;
- 8) Divers

Handwritten notes in blue and green ink, including a signature and the number '27'.

Handwritten signature in blue ink.

- 6) Audit technique et financier des travaux financés par le FONER, exercices budgétaires 2020 et 2021;
- 7) Divers

I. EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès verbal de la 29^e session du Conseil d'Administration;

Le Président du Conseil appelle le Directeur Administratif du FONER, qui avait fait office de Secrétaire à la 29^e session du Conseil, pour procéder à la lecture page par page du PV y afférent, afin que le Conseil procède à son amendement et son approbation. Le Conseil a cependant constaté que :

- la rédaction du PV de la 29^e session du Conseil a pris beaucoup de temps entraînant ainsi un retard pour sa transmission à l'autorité de tutelle. Ce retard est tout simplement dû au fait que le Directeur Administratif, qui était désigné pour assurer le secrétariat de la réunion, avait plusieurs autres tâches à accomplir, relatives à sa fonction à la Direction générale du FONER ;
- l'amendement et l'approbation de ce PV a pris 1h37.

Résolutions

Après amendement, le Conseil a approuvé le PV N°29/2022 de sa session extraordinaire du 7 novembre 2022.

Il a également, au vu des constats ci-haut évoqués, décidé que :

Le secrétariat du Conseil d'administration soit désormais assuré par l'Assistant du PCA, d'une part, et que le PV, une fois rédigé, soit envoyé par les bons soins du Secrétaire du Conseil aux administrateurs pour amendement et signature dans un délai ne dépassant pas 5 jours après la réunion du Conseil, d'autre part.

(Handwritten notes: a blue arrow pointing to the text above, and the initials 'D.L.' in green)

2. Mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration;

Le Président du Conseil a insisté sur la nécessité de mettre à jour le règlement d'ordre intérieur du Conseil. Cette nécessité est due au fait que certains textes évoqués dans l'ancien règlement ont déjà été abrogés, notamment l'ordonnance n°096/076 du 2 août 2009 portant nomination des mandataires. Il a ensuite remis au membre du Conseil la copie de l'ancien règlement afin que chacun y apporte d'éventuels amendements.

Résolution

Le Conseil a décidé de statuer à la prochaine session sur ce point pour examiner les amendements apportés par chaque membre et procéder à l'adoption, article par article, du nouveau règlement.

3. Vacance à la Direction Juridique et recrutement du coordonnateur du DG

Prenant la parole à ce sujet, le Directeur Général a exposé sur la procédure qui lui a permis de présélectionner 3 candidats sur les 4 candidats dont les CV avaient été évalués:

- Madame Alphyne DIVOKA MBIYA
- Monsieur Igor KINGUL KONA
- Monsieur John MWAMBA TSHIBANGU

Cette procédure a consisté en :

- L'Évaluation des dossiers professionnels des juristes évaluant déjà au FONFR comme agents ;
- La prise de contact et la collecte des CV des candidats intéressés par le poste ;
- L'Analyse objective des CV par le Directeur Général suivant un

tableau d'évaluation et de notation.

Handwritten notes: *5.7* (green), *7* (blue), and a signature (blue).

Après son exposé sur la procédure dont les détails et les résultats sont en annexe, le Directeur Général a proposé au Conseil 2 options, à savoir :

- ❖ Retenir la candidature de Madame Alphynne Mbiya dont le résultat d'évaluation la place en tête de la liste ;
- ❖ Organiser un entretien avec ces 3 candidats présélectionnés devant un panel composé des directeurs centraux du FONER, car selon lui, le CV ne justifie toujours pas la qualité des prestations attendues du candidat.

Quant au recrutement du Coordinateur du cabinet du DG, le Directeur Général a présenté le nom et le CV de son candidat aux membres du Conseil. Il s'agit de Monsieur Pascal NGANGA-DI-KISUDI

Résolution

Après échange et débat, le Conseil a décidé ce qui suit :

- Pour le poste de Directeur juridique, de contractualiser avec Madame Alphynne DIVOKA MBIYA, candidate ayant obtenu la meilleure note sur la base de son CV.
- Pour le poste de Directeur Coordinateur du cabinet du DG, de retenir la candidature de Monsieur Pascal NGANGA-DI-KISUDI, qui bénéficie de la confiance du DG et dont le CV montre qu'il dispose de l'expérience et des compétences nécessaires à ce poste.

4. Installation des Mandataires

Le Conseil a statué sur ce point par rapport à la question de la prise en charge de l'Administrateur Lazare DAKAHUDYNO qui est résident à Isiro.

Les membres du Conseil ont trouvé qu'il était fondé que les frais de transport et les séjours des administrateurs non résidents à Kinshasa,

0

0.7



JS

venus pour participer aux réunions du Conseil, soient pris en charge par le FONER.

Après échange et débat, sur suggestion du Directeur Général, le Président du Conseil a appelé le Directeur Administratif pour des éclaircissements sur les barèmes appliqués par le FONER pour les pertiem et le transport des administrateurs lors des missions de service du Conseil.

Résolution

Pour les réunions des sessions ordinaires du Conseil, le Président du Conseil établira un ordre de mission aux administrateurs non résidents à Kinshasa pour leur déplacement ;

Le FONER prendra en charge les billets d'avion en business class et le perdiem au taux du barème de frais de mission au FONER pour couvrir leur séjour à Kinshasa/

Les administrateurs seront alignés, pour les missions de service, au taux du barème de missions du Directeur Général Adjoint, et pour le PCA, à celui appliqué pour les missions du Directeur Général.

5. Procédure de déclassement et cession de certaines immobilisations de l'Etablissement ;

Prenant la parole à ce sujet, le Directeur Général a présenté les propositions (voir en annexe) pour une procédure équitable et transparente de déclassement et de vente aux agents du FONER, des matériels roulants et mobiliers de bureau conformément aux résolutions de la 28^e réunion du Conseil d'Administration.

Après échange, le Conseil a relevé la problématique de la protection et de l'archivage des données de l'Etablissement contenues dans les ordinateurs à déclasser.

0.7



05

0

Résolutions

Le Conseil a adopté la procédure de déclassement proposée par le Directeur Général et lui a demandé de prendre toutes les précautions avant le déclassement des ordinateurs pour éviter que les données et informations de l'Établissement ne se retrouvent entre les mains des tierces personnes. Pour les ordinateurs se trouvant à la Direction Générale, le Conseil a recommandé le démontage des disques durs avant déclassement.

6. Audits Techniques et Financiers des travaux financés par le FONER exercices budgétaires 2020 et-2021

Le Conseil, par la voix de son Président et de l'Administrateur Denis Tshilombo, a voulu avoir des éclaircissements sur la procédure de recrutement de la société qui a gagné ce marché, car il ressort de la lettre de non objection de la DGCMF que tous les lots ont été gagnés par une seule entreprise, de surcroît, une entreprise de droit étranger. Le conseil s'est demandé comment peut-on créer des millionnaires congolais comme le souhaite le Président de la République, si tous les marchés publics sont gagnés par des sociétés de droit étranger ? De surcroît un marché d'audit.

Le Président a même révélé que, selon les informations en sa possession, l'entreprise Mazars avait proposé des prix très bas pour des lots où elle était en compétition avec la concurrence et des prix très élevés pour des lots où elle avait soumissionné seul.

Réagissant à ces questions, le Directeur Général a dit avoir trouvé cette procédure dans une phase déjà très avancée et qu'il a même déjà notifié les soumissionnaires.

Le Conseil a aussi soulevé le retard dans le recrutement des entreprises pour les audits, surtout les audits techniques pour les routes en terre battue, car si l'on vient auditer les travaux une année après, il devient

difficile d'évaluer objectivement la qualité des travaux effectués. D'où, il a proposé que le recrutement des entreprises pour réaliser les audits des travaux financés par le FONER couvre deux exercices, soit l'année n et l'année n+1.

Résolutions

Après échanges et débat, le Conseil a décidé :

- Pour les prochains marchés d'audit des travaux financés par le FONER, que les conclusions de la commission de passation de marché requièrent d'abord l'avis du Conseil avant la décision d'attribution de marché et l'envoi à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics pour avis de non objection ;
- De lancer des à présent la procédure de recrutement des entreprises pour l'audit technique et financier des travaux financés par le FONER pour les exercices budgétaires 2022 et 2023.

7. divers

Les divers ont porté sur les éléments ci-après :

- Budget 2023 et états financiers 2023 ;
- Organisation de la rencontre entre le Conseil et le personnel du FONER ;
- Convocation du Directeur Technique au parquet ;
- Demande de réorientation par l'OR des fonds prévus pour les PER 2022 dans le Bandundu ;
- Disponibilité de la documentation sur le FONER aux Administrateurs
- Collaboration entre le FONER et la CADECO
- Marché des baches publicitaires pour la sensibilisation de la population

Réagissant aux points soulevés dans les divers, le Directeur Général a apporté les précisions suivantes :

DL

Après échanges et débat, le Conseil a décidé par rapport à la question de CADECO, d'inviter et saisir formellement les nouveaux dirigeants de la CADECO nommés par le Chef de l'Etat pour leur signifier les difficultés

Résolution

S'agissant de ce point, le Directeur Général a informé le conseil que ce marché a été passé avant sa prise de fonction, et que la demande d'approbation se trouve déjà auprès du Ministre de tutelle. Il a promis d'apporter toute les informations y afférentes à la prochaine réunion.

- Le Marché des baches publicitaires pour la sensibilisation

Le Directeur Général a informé le Conseil qu'il envisageait une mesure drastique contre la Cadeco car elle est à la base de plusieurs pertes et manques à gagner financiers pour le FONER. Il compte donc désactiver CADECO au Kongo Central, Uvira et Bukavu où les cas de dysfonctionnement de cette dernière sont nombreux, causant d'énormes manques à gagner au FONER.

- Collaboration entre le FONER et la CADECO

Le Directeur Général a informé le Conseil que les cadres du FONER sont souvent convoqués au parquet comme témoins ou témoins sur des marchés des travaux financés par le FONER, et c'est à ce titre que le Directeur Technique y est convoqué. Il a par ailleurs profité de l'occasion pour exposer au Conseil la nécessité pour le FONER de formaliser un contrat de représentation avec un cabinet d'avocats afin de l'assister lors de toutes ces convocations.

- Convocation du Directeur Technique au parquet

Le Directeur Général a informé les membres du Conseil qu'il est en train de préparer une synthèse des états des lieux de chaque direction, le plan d'actions 2023 et le budget 2023 qu'il va présenter au conseil avant la fin de l'année.

- Budget 2023 et états financiers 2023

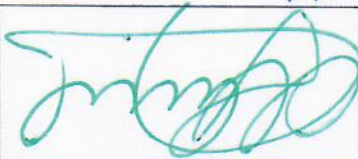


rencontrées par le FONER dans sa collaboration avec leur institution financière.

Sur la question de la réorientation des fonds prévus dans le PFR à d'autres axes routiers dans le Bandundu, le Conseil a demandé à la Direction Générale de vérifier préalablement ces axes routiers avant toutes réaffectation des fonds.

Enfin, sur la question de la disponibilité de la documentation, le Conseil a chargé son secrétaire de mettre à la disposition de ses membres les documents et textes légaux régissant le FONER.

Commencé à 10h25' la réunion du Conseil a pris fin à 14h05'

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Noms et Post-noms	Qualité	Signature
DE'ALONZO NGOIE LUBIKA	Président	
Pierre BUNDOKI NDONGALA	Directeur Général	
Denis TSHILOMBO SHAMBUYI	Membre	
Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA	Membre	